



La Celle Saint-Cloud

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXCEPTIONNELLE DU 13 JANVIER 2025**

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

Présidence :

Olivier DELAPORTE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté pour la présente séance par Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente

PRESENTS

La Vice-Présidente du C.C.A.S.
Sylvie d'ESTEVE

Les Maire-Adjoints
Benoît VIGNES
Dominique PAGES
Mohamed KASMI

Les Conseillers municipaux
Birgit DOMINICI
Jean-François THOMAS

Les membres associatifs nommés
Françoise CACLIN
Agnès DEMODE
Benoît EYMARD
Philippe POUDOU

ABSENTS EXCUSES
Olivier DELAPORTE
Françoise ALBOUY (pouvoir)
Marie-Pierre DELAIGUE (pouvoir)
Jean-Baptiste JOUANNIC
Tatiana FAGOT
Alain ROZANSKI
Yves de SAINTIGNON (pouvoir)

PROCURATIONS
Yves de SAINTIGNON à Sylvie d'ESTEVE
Marie-Pierre DELAIGUE à Mohamed KASMI
Françoise ALBOUY à Birgit DOMINICI

Début de séance :

En préambule, Madame d'Estève explique que cette séance exceptionnelle se justifie par une opération de clôture nécessaire sur le budget annexe (DM n°2 Renaissance), ainsi que par des ouvertures de crédit sur les deux budgets (principal et annexe) qui avaient été oubliées à la séance de décembre dernier.

Monsieur Gelineau présente au nom de l'administration ses excuses pour ces oublis.

Affaires financières

1) Budget annexe de renaissance : décision modificative N°2 de l'exercice 2024

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

De procéder à la modification des inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2024 du budget annexe de la résidence Renaissance.

Cette Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2024 ne modifie pas le montant du budget.

Cette Décision Modificative peut se résumer ainsi :

**BUDGET ANNEXE DE RENAISSANCE
SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

DESAFFECTATION				AFFECTATION			
CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
016	61568	Autres (entretien et réparations)	-3 500,00 €	012	64111	Rémunération principale	3 500,00 €
			-3 500,00 €				3 500,00 €

Unanimité des membres présents et représentés : 13 voix

2) Autorisation d'engager, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 du budget principal du CCAS

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le vote du Budget Primitif 2025 du C.C.A.S. est inscrit à l'ordre du jour de la séance du 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

D'autoriser le Président du C.C.A.S. à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans les limites suivantes :

Budget Principal du C.C.A.S.

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS EN 2024	AUTORISATION 2025 (dans la limite d'un ¼, arrondi inférieur)
21	Immobilisations corporelles	13 100 €	3 275 €

Unanimité des membres présents et représentés : 13 voix

Sur une question de Monsieur Eymard, il est précisé que cette ouverture de crédits de 3 275 euros ne répond pas à un besoin identifié à ce jour, mais sécurise les trois premiers mois de l'année au cas où un besoin d'acquisition d'un matériel surviendrait.

3) Autorisation d'engager, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 du budget annexe de la résidence renaissance

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le vote du Budget Primitif 2025 du budget annexe de la résidence Renaissance est inscrit à l'ordre du jour de la séance du 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

D'autoriser le Président du C.C.A.S. à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans les limites suivantes :

Budget annexe de la résidence Renaissance

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS EN 2024 AFFERENTS A L'ACTIVITE « RESIDENCE RENAISSANCE »	AUTORISATION 2025 (dans la limite d'un ¼, arrondi inférieur)
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	9 500 €	2 375 €
21		Immobilisations corporelles	116 987 €	29 246 €
23		Constructions sur sol propre	5 000 €	1 250 €

Unanimité des membres présents et représentés : 13 voix

Sur une question de Madame Demode, il est précisé :

- que le montant des crédits ouverts 2024 de 116 987 euros en chapitre 21 ne correspond pas au niveau de dépenses réalisé en 2024 pour Renaissance (l'essentiel des crédits ouverts n'a pas été dépensé et sera repris en résultat d'investissement reporté au BP 2025) ;
- que l'importance des crédits ouverts 2024 au chapitre 21 (116 987 euros) s'explique par la nécessité d'équilibre du budget et traduit un niveau d'autofinancement satisfaisant de la section d'investissement du budget annexe (alimenté chaque année par la dotation aux amortissements) : le budget annexe aura la possibilité de faire face à une grosse dépense d'investissement si ce besoin survient sur les prochains exercices ;
- que les 1 250 euros autorisés au chapitre 23 ne correspondent pas à un besoin identifié à ce jour, les travaux de rénovation des studios et des parties

communes étant engagés pour l'essentiel par le bailleur propriétaire sur la PGR (provision pour grosses réparations) de la résidence Renaissance, c'est-à-dire sur son budget propre.

Sur une question de Monsieur Eymard, il est précisé que les immobilisations corporelles du chapitre 21 correspondent pour l'essentiel à des acquisitions de matériels et de mobiliers ; les travaux sur sol propre correspondent quant à eux à des travaux de transformation du bâti.

Madame d'Estève informe les administrateurs que la résidence Renaissance connaît un taux d'occupation très bon en fin d'année 2024 et devrait connaître la pleine occupation début 2025.

Divers

4) Questions diverses

Madame Caclin expose le besoin d'une rénovation des peintures de l'annexe de l'Espace André Joly qui avaient été dégradées suite à un sinistre des eaux. Madame d'Estève la remercie de lui transmettre une demande écrite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Affiché le



**Le Président du C.C.A.S.
Olivier DELAPORTE**

**Maire
Vice-Président de Versailles Grand-Parc**